



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.2.5 et 3.12

N° de la demande : 2008-1331
Demande : B.2.5 : Propriétés chimiques du produit – type de formulation
B3.12 (Étiquette du produit - Nouveau site ou nouvel hôte)
Produit : Herbicide Pinnacle SG
Numéro d'homologation : 29349
Matière(s) active(s) (m.a.) : Thifensulfuron-méthyle (MMM)
N° de document de l'ARLA : 1764493

But de la demande

E.I. DuPont Canada a présenté une demande d'homologation d'une nouvelle préparation commerciale contenant la matière active thifensulfuron-méthyle et ayant une formulation de granulés solubles 50 % pour usage sur le soja et la tomate. La préparation commerciale proposée constitue un réemballage du concentré de fabrication portant le numéro d'homologation 28809 et est identique à l'herbicide M6316 SG (produit commercial). Le produit précédent sur lequel s'appuient les utilisations et les doses est l'herbicide Pinnacle pochettes Toss-n-Go (n° d'homologation 22002), une formulation de pâte granulée 75 %.

Évaluation des propriétés chimiques

Les exigences en matière de données sur les propriétés chimiques sont remplies, puisque l'évaluation s'appuie sur un produit précédent appartenant à la même société.

Évaluation sanitaire

Chez les rats, l'herbicide Pinnacle SG présente une faible toxicité aiguë par voie orale ($DL_{50} > 5\ 000$ mg/kg p.c./j) et par voie cutanée ($DL_{50} > 5\ 000$ mg/kg p.c./j). Des études sur les lapins ne révèlent aucune irritation oculaire (CMM = 0/110), ni aucune irritation cutanée (CMM = 0/8). Ce n'est pas un sensibilisant cutané pour le cobaye. Une demande d'exemption adéquate relative à la présentation de données a été fournie pour la toxicité aiguë par inhalation. En effet, l'herbicide Pinnacle SG contient de grosses particules non inhalables résistant à l'attrition; par conséquent, le risque de toxicité aiguë par inhalation est négligeable.

L'utilisation de l'herbicide Pinnacle SG ne devrait pas entraîner une augmentation du risque d'exposition professionnelle ou occasionnelle par rapport au risque associé aux utilisations homologuées de la matière active thifensulfuron-méthyle. Le produit ne devrait poser aucun risque inacceptable pour les travailleurs qui respectent le mode d'emploi et portent un équipement de protection individuelle requis sur l'étiquette.

Le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de l'herbicide Pinnacle SG est identique à celui qui figure sur l'étiquette de l'herbicide Pinnacle pochettes Toss-n-Go. Pour ce qui est des résidus dans et sur les tomates et le soja traités au moyen des granulés solubles, il ne devrait pas y avoir de différence par rapport au traitement avec la pâte granulée de l'herbicide Pinnacle pochettes Toss-n-Go. Par conséquent, la quantité de résidus de thifensulfuron-méthyle dans ou sur les tomates et le soja traités conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette de l'herbicide Pinnacle SG ne devrait pas augmenter. Par le fait même, l'exposition à ces résidus présents dans ou sur les produits de tomates et de soja traités ne devrait augmenter pour aucune sous-population.

Évaluation environnementale

Le profil d'emploi (doses d'application, nombre d'applications et sites d'utilisation) et la méthode d'application de l'herbicide Pinnacle SG sont identiques à ceux de l'herbicide Pinnacle pochettes Toss-n-Go. Il n'y a aucune préoccupation environnementale en ce qui concerne la formulation de granulés solubles de l'herbicide Pinnacle SG. Par conséquent, on ne prévoit aucune augmentation des risques pour l'environnement. Des énoncés appropriés apposés sur l'étiquette du produit contribuent à atténuer les préoccupations d'ordre environnemental.

Évaluation de la valeur

On ne s'attend à aucun changement en ce qui concerne l'efficacité ou la tolérance des cultures pour l'utilisation des granulés solubles de thifensulfuron-méthyle par rapport à l'herbicide Pinnacle pochettes Toss-n-Go.

Conclusion

Ayant bien examiné tous les renseignements dont elle disposait, l'ARLA approuve l'homologation complète de l'herbicide Pinnacle SG.

Références

- | | |
|--------------|--|
| PMRA 1224114 | Thifensulfuron Methyl (DPX-M6316) 50SG: Acute Oral Toxicity in Rats - Fixed Dose Method. Work request number 14321. Laboratory project ID: DuPont-12039. Study completion date: March 21, 2003. DACO: 4.6.1. |
| PMRA 1224115 | Thifensulfuron Methyl (DPX-M6316) 50SG: Acute Dermal Toxicity Study in Rats. Work request number 14321. Laboratory project ID: DuPont-12257. Study completion date: March 24, 2003. DACO: 4.6.2. |
| PMRA 1224132 | Rationale for Waiver of Requirement for Acute Inhalation Toxicity Study for M6316 Soluble Granule Formulation. Laboratory project ID: DuPont-11987. DACO: 4.6.3. |

- PMRA 1224116 Thifensulfuron Methyl (DPX-M6316) 50SG: Acute Eye Irritation Study in Rabbits. Work request number 14321. Laboratory project ID: DuPont-12316. Study completion date: March 24, 2003. DACO: 4.6.4.
- PMRA 1224117 Thifensulfuron Methyl (DPX-M6316) 50SG: Acute Dermal Irritation Study in Rabbits. Work request number 14321. Laboratory project ID: DuPont-12179. Study completion date: March 20, 2003. DACO: 4.6.5.
- PMRA 1224118 Thifensulfuron Methyl (DPX-M6316) 50SG: Dermal Sensitization – Magnusson-Kligman Maximization Method. Work request number 14321. Laboratory project ID: DuPont-11573. Study completion date: January 07, 2003. DACO: 4.6.6.
- PMRA # 1596701: Rationale for waiver of efficacy data requirements for bridging the uses of Pinnacle 75 Toss-N-Go Herbicide, PCP 22002 to Pinnacle SG (Soluble Granule) Herbicide. E.I. du Pont Canada Company. May 15, 2008. DACO 10.2.3.3 and 10.3.2. pp. 1.
- PMRA # 1272920: Efficacy and non-safety adverse effect reviews. Submission 2006-3125. DACO. 10.2.3.3 and 10.3.2. pp. 7.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.